

# REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

## 1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par la Ville de Saint-Mitre-les-Remparts et la société Jet-Ski-Aventure, domiciliés respectivement au 9 avenue Charles de Gaulle, 13920 Saint-Mitre-les-Remparts et Allée du Bord de l'Eau, 13920 Saint-Mitre-les-Remparts, désigné ci-après « l'Organisateur ».

## 2. Lots

Chaque semaine, 5 baptêmes de bouée tractée et 5 baptêmes de jet-ski sont à gagner par tirage au sort durant toute la période estivale.

La remise des lots n'impliquera aucun frais pour les participants.

## 3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

Le jeu concours est ouvert aux personnes résidant à Saint-Mitre-les-Remparts, âgées de 5 à 15 ans.

## 4. Frais de participation

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

## 5. Modalités de participation

La participation du jeu-concours est ouverte à compter du 24/07/2020 au 31/08/2020.

Une personne peut participer plusieurs fois au jeu-concours dans le respect des modalités suivantes :

Chaque participant pourra jouer une fois par semaine.

Un gagnant ne peut pas regagner une seconde fois.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Des bulletins seront mis à disposition dans certains commerces :

- La Supérette de Massane
- La Pharmacie Durand
- La Pharmacie des Remparts
- La Boucherie des Remparts
- La Boulangerie du Moulin des Remparts
- Le Tabac-presse
- Saint Mitre Informations
- Jet-Ski-Aventure

Il faudra s'y rendre et déposer le bulletin dans l'urne.

## **6. Dates et modalités des résultats**

Les résultats seront communiqués tous les vendredis. Les gagnants seront contactés directement par l'Organisateur.

Les bons gagnants seront délivrés sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

A réception des bons gagnants, les gagnants devront contacter directement la société Jet-Ski-Aventure pour convenir d'un rendez-vous pour le baptême. Les bons seront valables uniquement du lundi au vendredi, jusqu'au 31 août.

## **7. Données personnelles**

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité (en libre consultation sur notre site internet [www.saintmitresremparts.fr/politique-de-confidentialite/](http://www.saintmitresremparts.fr/politique-de-confidentialite/))